

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 72 (1946)  
**Heft:** 11

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

devis primitif ont dû être remaniés, notamment celui des terrassements, qui ont subi une augmentation considérable.

Enfin, les éléments qui n'avaient pas été portés encore au crédit primitif, mais dont on devait tenir compte par la suite, figurent maintenant dans le devis définitif. Ce sont essentiellement les pistes artificielles, les bâtiments de l'aérogare, et les installations de sécurité de vol.

Le coût total du projet atteint finalement le chiffre de 23 013 500 fr.

Si l'on veut comparer ce chiffre au coût du projet primitif de 1940/1941, il faut évidemment rétablir le devis de ce dernier en fonction des prix actuels d'abord. Ce devis atteint alors 10 350 000 fr. En y ajoutant le coût des autres installations non comptées dans le crédit primitif, l'on arriverait tout de même au chiffre d'environ 18 000 000 fr.

Mais il y a plus : Vu l'urgence d'un nouvel aérodrome et les difficultés rencontrées actuellement pour l'exécution des futurs aéroports internationaux prévus en Suisse allemande, alors que les travaux d'Ecublens sont prêts à démarer à la minute où l'on voudra, l'Office aérien, se basant sur un arrêté fédéral récent, s'est déclaré d'accord de proposer l'amélioration du classement de la place d'Ecublens, et de faire profiter cette dernière du subside maximum attribué à la catégorie des aéroports internationaux. Cela, bien entendu, à condition que le projet primitif soit remplacé par celui de 1945 et que, d'autre part, le Canton accorde, au terme de l'arrêté, un subside au moins égal à celui de la Confédération.

Il résulte en définitive de tout cela qu'en tenant compte des subsides maxima, cantonal et fédéral, ainsi que de la participation du Département militaire, la Ville de Lausanne aura la possibilité d'obtenir un aérodrome continental moderne coûtant 23 millions, en n'ayant à verser que la somme de 5 803 400 fr.

Or, la réalisation immédiate d'un magnifique aérodrome moderne tel que celui d'Ecublens, permettant l'accès des gros avions de transport internationaux, est d'un prix inestimable pour Lausanne et son développement touristique, au moment où tout fait prévoir un essor prodigieux du trafic aérien.

Il y a là une occasion extrêmement favorable qu'il ne faut pas laisser échapper. C'est la raison pour laquelle, compte tenu de la participation du Département militaire fédéral et du crédit de 2 283 000 fr. déjà voté en 1942, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver le projet de 1945 et d'allouer un nouveau crédit de 14 880 500 fr. pour la construction de l'aérodrome d'Ecublens.

Les subsides cantonaux et fédéraux seront versés au recettes.

## NÉCROLOGIE

### Charles Braun, architecte.

Récemment est décédé, après une longue maladie, vaillamment supportée, M. Charles Braun, architecte à Lausanne.

Quoique atteint dans sa santé depuis plus de deux ans,

M. Braun était soutenu par un bel optimisme et avait gardé toute son amabilité. Jusqu'à ses derniers jours, il poursuivit courageusement son activité.

Bourgeois d'Orbe, M. Charles Braun était né à Lausanne en 1881. Il avait suivi les classes primaires, de l'Ecole industrielle et du Gymnase scientifique de sa ville natale. Il avait fait ses études d'architecte à l'Ecole polytechnique fédérale et à l'Ecole nationale des Beaux-Arts à Paris.

Après un stage chez Prince et Béguin, architectes à Neuchâtel, il revint à Lausanne au bureau de l'architecte Isoz, où il collabora entre autres, comme architecte-adjoint, à l'Exposition nationale d'agriculture de 1910, à Lausanne. Les talents dont il fit preuve à cette occasion devaient le désigner, plus tard, à l'attention des créateurs du Comptoir suisse.

En 1912, M. Braun ouvrit un bureau d'architecte à son compte. Il construisit de nombreux bâtiments à Lausanne et dans le canton. On lui doit, entre autres, le Collège d'Echandens, les cinémas Colisée et Biograph, les magasins de nouveautés A la Ménagère et différentes constructions industrielles et d'habitation dans la région de Sainte-Croix.

Mais c'est surtout à la grande foire de Beaulieu que son nom restera attaché.

Dès le début, en 1920, il consacra le meilleur de lui-même aux constructions permanentes et à celles plus éphémères

qui, chaque année, au mois de septembre, couvrent la place de Beaulieu. On lui doit les agrandissements considérables de ce vaste établissement qui, aujourd'hui, couvre une surface de 40 000 m<sup>2</sup>.

Ajoutons que depuis plusieurs années M. Braun était membre de la Commission de taxe incendie des bâtiments du district de Lausanne.

C'était un homme pondéré, affable, d'un commerce agréable et très attaché à sa profession.

M. Charles Braun comptait beaucoup d'amis, qui regrettent vivement son départ.

A sa famille, nous exprimons notre très vive sympathie.

E. B.

## BIBLIOGRAPHIE

**Théorie et technique de la vente.** Guide bibliographique, par M. Chs Schertenleib. Une brochure de 66 pages, grand format, en vente au Groupement romand pour l'étude du marché, Secrétariat Office suisse d'expansion commerciale, Riponne 3, Lausanne, au prix de 3 fr.

Un des buts que s'est proposé le *Groupement romand pour l'étude du marché* (G. R. E. M.), est de documenter les industriels et les commerçants sur les problèmes se rapportant à la distribution et à la vente. Dans cet ordre d'idées, il vient d'éditer l'ouvrage signalé ici.

Il s'agit d'une liste de cinq cents ouvrages environ en anglais, allemand, français, etc., pouvant contribuer à l'étude des problèmes généraux et spéciaux de la distribution des marchandises. Cet ouvrage met à la disposition des hommes d'affaires, des industriels et des économistes, un répertoire leur permettant de confronter leurs constatations avec celles d'un certain nombre d'auteurs.

**Police des constructions,** jurisprudence de la commission cantonale vaudoise de recours ; par H. Zwahlen, professeur aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel. (Tiré-à-part de la *Revue de droit administratif et de droit fiscal*) — Ed. F. Rouge & Cie, Lausanne 1945.

Dans le canton de Vaud, les décisions prises par les Municipalités en matière de police des constructions, peuvent faire l'objet de recours à une commission de trois membres, à la nomination du Conseil d'Etat.

L'auteur se propose de publier, avec l'assentiment du Département des travaux publics, en résumés et en extraits suivant les cas, les prononcés les plus importants et les plus intéressants de cette commission.

Son texte comprend un aperçu de la jurisprudence de ces dernières années ; de la période qui va de 1936 à 1945<sup>1</sup> ; il attache toutefois le plus d'importance aux prononcés postérieurs à l'entrée en vigueur de la loi vaudoise du 5 février 1941 sur la police des constructions.

L'exposé est rédigé de manière à faciliter les recherches du praticien auquel cette source de documentation sera sans doute de grande utilité.

<sup>1</sup> La jurisprudence, plus ancienne, a déjà fait l'objet d'un exposé systématique publié par M. Bertrand de Haller, en 1936, édition de l'Etat de Vaud.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH  
Emplois vacants :

#### Section industrielle.

397. Jeune technicien en chauffage ou dessinateur en chauffage. Suisse orientale.

399. Technicien. Contremaitre. Atelier de construction des environs de Zurich.

401. Technicien. Aptitudes commerciales. Environs de Zurich.

403. Techniciens électriques ou dessinateurs mécaniciens. Fabrique de machines de Suisse orientale.

405. Jeune ingénieur mécanicien. Langues allemande, française et anglaise. Industrie automobile. Suisse centrale.

407. Quelques jeunes ingénieurs électriques ou techniciens électriques dont un avec de bonnes connaissances dans les projets et l'exécution d'interrupteurs et si possible de la pratique de construction en appareils à courant faible pour installations de signaux, l'autre pour la construction de groupes de redresseurs de courant et la vente technique d'éléments à la clientèle. Connaissance du français indispensable. Suisse centrale.

409. Monteur électrique. Installations intérieures. Langue anglaise désirable. Célibataire de préférence. Contrat d'une durée de deux ans. Voyage d'aller et de retour payés. Orient.

413. Plusieurs ingénieurs mécaniciens ou techniciens mécaniciens. Bureau technique (machines et installations hydrauliques). Fabrique de machines de Suisse romande.

417. Quelques jeunes dessinateurs mécaniciens. Mécanique générale. Bureau de construction. France (Isère).

419. Technicien chimiste avec plusieurs années de pratique dans la fabrication de graisses alimentaires et de margarine, recherché pour le service de fabrication, les travaux de laboratoire, etc., d'une fabrique avec une production journalière de 5000 kg. Bonne connaissance du français indispensable. Place stable intéressante et bien rémunérée, pour candidat ayant les qualités requises. France (Marseille).

423. Jeune technicien électrique. Atelier de construction électromécaniques de Suisse centrale.

425. Dessinateur mécanicien. Atelier de constructions électromécaniques de Suisse centrale.

427. Technicien électrique. Installations intérieures et téléphoniques. Zurich.

429. Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien. Aviation, travaux de rédaction. Langues : allemande, française et anglaise. Le candidat doit être à même de traduire de l'anglais et du français en allemand, des articles concernant l'aviation, la description d'avions, etc.

431. Ingénieur mécanicien ou ingénieur électrique. Pratique d'atelier et dans la conduite des trains (cette dernière pouvant être acquise dans la suite). Langue maternelle allemande, française ou italienne.

433. Jeune chimiste. Docteur en chimie. Laboratoire de recherches. Age : pas au-dessus de 30 ans. Connaissance de la langue anglaise nécessaire pour l'étude de la littérature et l'exécution de traductions. Fabrique du Tessin.

435. Technicien ou chef d'exploitation. Fabrication des câbles. Suisse centrale.

437. Dessinateur électrique ou dessinateur mécanicien. Suisse orientale.

439. Chimiste. Traitement de surface des métaux légers. Suisse romande.

443 a) Contre-maîtres expérimentés dans la fabrication de lingots d'acier Siemens Martin.

b) 1 chef d'atelier expérimenté, pour l'estampage à chaud et à froid et la préparation d'outils pour la production de crocs, vis, boulons, rivets, etc.

c) 1 chef d'atelier et 3 chefs de groupe pour le laminage, spécialisés en profils d'acier, y compris l'étrorage de fils d'acier.

d) 1 chef d'atelier et 1 contre-maître avec connaissances générales de la fonte manuelle et mécanique du fer, de l'acier et des métaux non ferreux.

Durée probable des contrats : 3 ans. Voyages aller et retour payés. Compagnie métallurgique du Brésil.

445. Technicien mécanicien. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1945 : 513, 1059 ; de 1946 : 161, 163, 171, 201, 235, 263, 265, 295, 311, 323.

#### Section du bâtiment et du génie civil.

1022. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Grisons (Engadine).

1026. Ingénieur constructeur ou technicien. Béton armé. Suisse orientale.

1032. Jeune ingénieur constructeur diplômé ou technicien. Projets généraux de bâtiments industriels. Connaissance de l'anglais désirable. Zurich.

1034. Technicien en bâtiment. Zurich.

1038. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil, éventuellement dessinateur en génie civil. Constructions de béton armé et travaux hydrauliques. Suisse orientale.

1040. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

1042. Jeune dessinateur en bâtiment. Suisse orientale.

1044. Technicien en génie civil. Suisse centrale.

1048. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil pour travaux de piquetage et de mensurations. Zurich.

1050. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

1052. Technicien en béton armé. Zurich.

1054. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

1056. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Tessin.

1060. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Distributions d'eau. Environs de Zurich.

1062. Jeune dessinateur. Piquetages et plans cadastraux. Entreprise d'électricité de Suisse romande.

1068. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Zurich.

1076. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

1078. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

1080. Technicien ou dessinateur en béton armé. Suisse orientale.

1082. Technicien ou dessinateur en béton armé. Zurich.

1086. Technicien en bâtiment et dessinateur en bâtiment. Zurich.

1092. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

1094. Dessinateur d'intérieur. Décor et ameublement de magasins. Maison suisse. Egypte.

Sont pourvus les numéros, de 1945 : 1102, 1288, 1364, 1420, 1600, 1634, 1648 ;

de 1946 : 232, 240, 416, 428, 478, 484, 514, 536, 620, 658, 732, 740, 816, 832, 858, 918, 934, 944, 960, 962, 974, 1020.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

## NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

### Cours de soudure de la S.A. Brown, Boveri & Cie, Baden.

Programme pour juin 1946.

Cours n° 213 du 11-13 juin 1946 en langue allemande

Cours n° 214 du 17-19 juin 1946 " " "

Cours n° 215 du 24-27 juin 1946 " " "

Chaque cours se termine par une visite des Usines Brown Boveri, où 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (non compris les 25 postes de l'école).

Programme détaillé auprès de l'école de soudure Brown Boveri, Baden.